

Convention n° : ..-....

ANNEXE 1 : ELEMENTS D'IDENTIFICATION ET DE QUALIFICATION DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE, notification n°

**CARACTERISTIQUES DE LA COLLECTIVITE SIGNATAIRE**

<b>NOM DE LA COLLECTIVITE</b>	BORDEAUX METROPOLE		
<b>ADRESSE</b>	Esplanade Charles-de-Gaulle	33045	Bordeaux Cedex
<b>SIREN</b>	243 300 316		
<b>NATURE DE LA COMPETENCE EXERCEE</b>	<input type="checkbox"/>	Prévention	
	<input type="checkbox"/>	Collecte	
	<input type="checkbox"/>	Traitement	
	<input type="checkbox"/>	Collecte et Traitement	
		<b>A LA SIGNATURE DU CONTRAT</b>	<b>AUJOURD'HUI</b>
<b>CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES</b>	<b>SURFACE</b> (en km <sup>2</sup> )		
	<b>POPULATION</b> (base INSEE, sans double compte)		



Convention n° : ..-.... Nom de la collectivité :

**ANNEXE 1 (suite) : ELEMENTS D'IDENTIFICATION ET DE QUALIFICATION DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE, notification n°**

<b>CONTACT ADMINISTRATIF</b>	NOM, prénom
	FONCTION
	TELEPHONE
	COURRIEL
<b>CONTACT OPERATIONNEL</b>	NOM, prénom
	FONCTION
	TELEPHONE
	COURRIEL
<b>CONTACT COMMUNICATION</b>	NOM, prénom
	FONCTION
	TELEPHONE
	COURRIEL
<b>REPRESENTANT DE LA COLLECTIVITE</b>	NOM, prénom
	FONCTION
	TELEPHONE
	COURRIEL

Convention n° : ..-.....

Nom de la collectivité : .....

**ANNEXE 2 : COORDONNEES D'ECOLOGIC**

		ECOLOGIC	
ADRESSE		<a href="#">15 bis rue du Centre</a>	
		<a href="#">78 280 Guyancourt</a>	
CONTACT ADMINISTRATIF	NOM	<a href="#">Productlife pour Ecologic</a>	
	TELEPHONE	<a href="#">04 72 91 27 50</a>	
	COURRIEL	<a href="mailto:ASL-ABJth@ecologic-france.com">ASL-ABJth@ecologic-france.com</a>	
	SITE WEB	<a href="http://www.ecologic-france.com">www.ecologic-france.com</a>	
CONTACT OPERATIONNEL	NOM	<a href="#">Service pilotage Ecologic</a>	
	COURRIEL	<a href="mailto:pilote@ecologic-france.com">pilote@ecologic-france.com</a>	
CONTACT CONTRAT	NOM	<a href="#">Responsables de développement régionaux</a>	
	COURRIEL	<a href="https://www.ecologic-france.com/professionnels/collectivites-locales-et-bailleurs/vos-contacts-ecologic.html">https://www.ecologic-france.com/professionnels/collectivites-locales-et-bailleurs/vos-contacts-ecologic.html</a>	

Convention n° : ..-.... Nom de la collectivité :

**ANNEXE 3 : BAREME - période d'agrément 2022 - 2027**

**Zone ASL**

**Forfait Fixe**

Le forfait de soutien pour la mise en place d'une zone ASL est de 400 €HT/an et par déchèterie. Le forfait permet de soutenir les éventuels investissements et aménagements que la collectivité réalise pour accueillir les ASL en haut de quai

**Soutien variable**

Le soutien variable est sur la base des performances annuelles de la déchèterie concernée pour la mise à disposition des déchets d'ASL et le réemploi des ASL

Quantité de déchets d'ASL enlevés et d'ASL prélevés sur la déchèterie concernée comprise strictement entre 10 tonnes et 15 tonnes par an = 200 € / déchèterie / an

Quantité de déchets d'ASL enlevés et d'ASL prélevés sur la déchèterie concernée comprise strictement entre 16 tonnes et 20 tonnes par an = 300 € / déchèterie / an

Quantité de déchets d'ASL enlevés et d'ASL prélevés sur la déchèterie concernée comprise strictement entre 21 tonnes et 25 tonnes par an = 400 € / déchèterie / an

Quantité de déchets d'ASL enlevés et d'ASL prélevés sur la déchèterie concernée comprise strictement entre 26 tonnes et 30 tonnes par an = 600 € / déchèterie / an

Quantité de déchets d'ASL enlevés et d'ASL prélevés sur la déchèterie concernée comprise strictement supérieure à 30 tonnes par an = 750 € / déchèterie / an

**ASL dans la benne ferraille**

Le soutien variable de 15 €/t d'ASL est calculé sur la base de campagnes d'échantillonnages, la campagne étant coordonnée inter-filière et la méthodologie d'échantillonnage étant validée par l'Ademe

**Zone réemploi**

Le forfait de soutien pour la mise en place d'une zone Réemploi est de 100 €HT/an par zone de réemploi fixe sur la déchèterie concernée, ou 50€/an par zone de réemploi éphémère de la déchèterie concernée pour la période d'agrément, pour la période d'agrément. Le forfait permet de soutenir la part de la zone réemploi attribuée aux ASL.

**Communication**

**Le forfait communication s'entend :**

pour une population desservie strictement inférieure à 50 000 habitants, forfait de 500 €/an/collectivité

pour une population desservie comprise entre 50 000 et 100 000 habitants, forfait de 1 000 €/an/collectivité

pour une population desservie strictement supérieure à 100 000 habitants, forfait de 2 000 €/an/collectivité

La collectivité s'engage à remplacer le panneau de la benne ferraille de chacune de ses déchèteries au profit d'un panneau sans picto "vélo"

Convention n° : ..-.... Nom de la collectivité :

ANNEXE 3 : DEPENSES DE COMMUNICATION BAREME 2022-2027

TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS DE COMMUNICATION AVEC LEUR JUSTIFICATIFS

N° d'ordre	Libellé de l'action réalisées par la CL	Date de communication	Remplacement panneau benne ferraille au profit d'un panneau sans picto "vélo"	Autres (préciser)	type de justificatif
1					
2					
3					
4					
5					
6					

**Remplacement du panneau de la benne ferraille**

La collectivité s'engage à remplacer le panneau de la benne ferraille de chacune de ses déchèteries au profit d'un panneau sans picto "vélo"



**Autre type de communication : à l'initiative de la collectivité**

Versement du forfait sur simple preuve de mise en place de l'évènement, de la création des affiches, du guide/site, des panneaux, campagnes digitales sur les réseaux sociaux afin de promouvoir la filière ASL et/ou l'affichage des collectivités locales et/ou magazine des CL à destination des usagers

Moyens de preuve : couverture presse, photographies, factures (mais pas nécessairement). Le forfait est versé intégralement dès réception des moyens de preuve.

**Tous types de communication :**

LES JUSTIFICATIFS DOIVENT ETRE PRODUITS AU PLUS TARD LE 31 DECEMBRE DE L'ANNEE QUI SUIT L'EVENEMENT

Les plafonds s'entendent par année civile ; il n'y a pas de report possible d'une année sur l'autre.

A .....

le .....

Cachet de la CL, nom et signature de son représentant

Convention n° :                      Nom de la collectivité :

ANNEXE 4 : LISTE DES POINTS DE COLLECTE, Notification N°

Remarques :

Les ASL sur ces Points de collecte peuvent être issus de la collecte séparée en déchèteries, ou sur des points de reprise mobile, ou des ASL collectés parmi les encombrants sous réserve que cette collecte concourt à la réutilisation et au recyclage des ASL.

Identifiant du point de collecte	Nom du Point de Collecte & Commune d'implantation	Zone ASL	Zone réemploi permanente	Zone réemploi éphémère	ASL laissés en benne ferraille	Détail des modifications	type de PDC (indiquer le n° en vous référant à la liste ci-contre)
		O/N	O/N	O/N	O/N	Ouverture/Fermeture d'un PDC	
St Médard	Centre de Recyclage de St Médard en Jalles	O/N	N	N	N		1

type de PDC	
1	Déchèterie
2	Service technique ou atelier municipal
3	Centre de tri
4	Déchèterie mobile
5	Point de massification issus collecte encombrant

fait à Bordeaux.....le .....

Pour la Collectivité : .....  
 "lu et approuvé" signature

Pour Ecologic: .....





## Convention n° : ..-....

### ANNEXE 6 : DISPOSITIONS RELATIVES À L'ENLÈVEMENT DES ASL

#### ENGAGEMENTS DE LA COLLECTIVITE ET DE L'ECO-ORGANISME

La Collectivité territoriale met à la disposition de l'Eco-organisme le flux d'ASL collectés séparément , sauf dispositions contraires, de la façon suivante :

Petits ASL : en palbox ou bac roulant 660 l ou autre contenant de même type, fourni par l'Eco-organisme  
ASL volumineux : au sol

L'Eco-organisme fournit le nombre nécessaire de contenant et a minima deux contenants par point de collecte et remplace les contenants enlevés à chaque enlèvement.

De façon préférentielle, les enlèvements sont réalisés sur une base hebdomadaire, ajustable à la hausse ou à la baisse en fonction des volumes déclarés dans le système d'information, et avec un objectif de minimum de 400 kg ou de 8 unités de manutention. Ecologic adapte le dispositif au cas par cas avec chacune des CL de manière à trouver le meilleur dispositif possible.



Exemple d'enlèvement de 8 UM

